

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

Convocation en date du : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents :

Mme PRIMAUT Florence

M. RICOU Yannic

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2026.004 Approbation du plan de financement des réseaux d'eau de Merlette Ouest – Tranche 3

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'opération qui a été étudiée en 2022 de rénovation des réseaux de la zone ouest de la station. Il s'agit d'un renforcement et d'une réfection de tous les réseaux AEP, assainissement avec reprise des branchements. Dans le même chantier l'ensemble des réseaux pluviaux, éclairage public, télécom seront remis à neuf.

Cette opération a été décomposée en trois tranches dont les deux premières ont été réalisées. Il convient à présent de procéder aux travaux de la troisième tranche.

Le plan de financement de cette tranche est le suivant :

Pour l'assainissement des eaux usées :

Dépenses		Recettes	
Traçage avant travaux	2 500,00 €	Agence de l'eau et département (60%)	153 303,60 €
Travaux préparatoire	9 913,00 €	Autofinancement (40%)	102 202,40 €
Réseaux d'assainissement eaux usées	239 093,00 €		
Contrôle réglementaire	4 000,00 €		
TOTAL	255 506,00 €	TOTAL	255 506,00 €

Pour l'adduction eau potable :

Dépenses		Recettes	
Traçage avant travaux	2 500,00 €	Agence de l'eau et département (60%)	154 004,40 €
Travaux préparatoire	10 000,00 €	Autofinancement (40%)	102 669,60 €
Réseaux d'adduction d'eau potable	241 174,00 €		
Contrôle réglementaire	3 000,00 €		
TOTAL	256 674,00 €	TOTAL	256 674,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** ce projet ainsi que le plan de financement correspondant,
- **S'engage** à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ou le cas échéant sa déclinaison régionale. Cet engagement, implique que le titulaire est tenu de fournir, lors de contrôles effectués par l'Agence de l'eau (ou son mandataire) à l'occasion du solde de l'aide ou dans les 5 années suivantes, les documents énumérés ci-après : étude géotechnique documentaire ou rapport d'investigation géotechnique, cadre de mémoire technique (joint au DCE) et plans de récolement des ouvrages aidés.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

